



DÉPARTEMENT de l'ARDÈCHE
MAIRIE de JAUJAC
11 Place du Champ de Mars 07380 JAUJAC

Tél : 04 75 93 22 28

Mail : mairie@jaujac.fr

Site : <http://www.jaujac.fr>

Compte Rendu du conseil municipal
Du 18 février 2019

1) Budget général – Mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements de l'année précédente

Dans l'attente du vote du budget le conseil municipal a autorisé le maire à liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Compte 20 : 2 000 euros

Compte 21 : 20 000 euros

Compte 23 : 50 000 euros

Ces crédits seront repris au budget 2019.

2) Remboursement des charges de personnel par les budgets annexes

Les budgets annexes (caisse des écoles, eau, assainissement, cantine scolaire) n'ayant pas leurs propres personnels. Les agents du budget principal sont utilisés par les budgets annexes qui lui remboursent les charges de personnel.

L'affectation des charges de personnel pour l'année 2019 est la suivante :

Budget Caisse des Ecoles

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique	AIZAC Véronique	45 %
	MALOSSANNE Roselyne	67 %
ATSEM	BEAUVAIS Christelle	100 %
	VALETTE Marion	100 %
Adjoint technique PPAL	PIQ Guillaume	10 %
Adjoint administratif	GANDON Lisa	5 %
Agent de surveillance	CHAREYRE Sylvie	72 %
Agent de surveillance	Remplacement / renfort école	100 %

Budget Cantine Scolaire

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique	AIZAC Véronique	55 %
	MALOSSANNE Roselyne	33 %
	BATAILLE Pascaline	78 %
	CHAREYRE Sylvie	28 %
	CHICHE Eva	100 %
Adjoint administratif	GANDON Lisa	15 %

Budget annexe Eau

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif	GANDON Lisa	25 %
Adjoints techniques	LEYNAUD Justin	25 %
	VIDAL Cédric	75 %
	VAUCLARE Bernard	20 %
	AIZAC Thierry	10 %

Budget annexe Assainissement

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif	GANDON Lisa	10 %
Adjoints techniques	LEYNAUD Justin	75 %
	VIDAL Cédric	25 %
	VAUCLARE Bernard	20 %
	AIZAC Thierry	10 %

3) Marchés de travaux pour la requalification du site de la Bastide / Lots 8 et 10

Après la 1ere consultation, les lots 8 (menuiseries intérieures bois) et 10 (carrelages-faïence) avaient été déclarés infructueux.

Suite à une nouvelle consultation, le conseil municipal a décidé d'attribuer les marchés :

Lot 8 à l'entreprise RANCHON pour 91 716.00 € H.T.

Lot 10 à l'entreprise CHOLVY pour 69 864.51 € H.T.

4) Convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer la convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (programme annuel d'intervention pour l'entretien des espaces verts : débroussaillage, entretien du cratère.....).

5) Tarif représentation théâtrale du 19 octobre 2019

Une représentation théâtrale de Pierrette DUPOYET « Marie Curie ou la science faite femme... » est programmé pour le 19 octobre 2019. Le conseil municipal a fixé le tarif d'entrée à 10 euros.

6) Demande d'aide financière pour un voyage scolaire

Une aide de 50 € par enfant a été accordée aux 6 élèves du collège de Montpezat qui se rendront en Angleterre du 24 au 29 mars 2019.

7) Demande d'aide financière pour séjour linguistique

Le conseil municipal (à la majorité) a refusé une demande d'aide financière pour un séjour linguistique en Chine (juin/juillet 2019).

8) Demande de servitude de passage sur la parcelle AP 770

La demande de servitude de passage sur la parcelle AP 770 a été refusée.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité sauf le point 7 (5 pour et 6 contre)